



Compte-Rendu des Élus F.O.-DGFIP en CAP Nationale

45-47 rue des Petites Ecuries

75010 Paris

Tel. : 01.47.70.91.69

contact@fo-dgfip.fr

PRIORITÉ AUX AGENTS

Numéro 39 du 9 octobre 2017

Catégorie B

CAP N°6 du 28 septembre 2017

Contractuels en situation de handicap

Cette Commission Administrative Paritaire Nationale était consacrée à l'examen de la situation des contractuels en situation de handicap de la promotion 2016-2017.

Les élus **F.O.-DGFIP** ont dénoncé le mode de recrutement de ces contractuels et rappelé au président leur opposition au maintien du stage probatoire pour les seuls contrôleurs en situation de handicap.

F.O.-DGFIP a affirmé son attachement aux concours nationaux comme seul moyen de recrutement pour entrer dans l'administration et revendique, pour les travailleurs en situation de handicap, la mise en place d'un concours sur emplois réservés. Le syndicat exige également des moyens appropriés tant en matière de formation que d'optimisation de leur accueil et un suivi permanent et personnalisé tout au long de leur carrière.

Après avoir voté en faveur de la titularisation des 27 contractuels en situation de handicap de catégorie B, nous avons examiné les dossiers de 2 agents n'ayant pas validé leur formation théorique.

Pour l'un d'entre eux, l'administration proposait un renouvellement de contrat en catégorie B. Les débats ont permis de faire évoluer la position du Président vers la titularisation de cet agent.

Les élus **F.O.-DGFIP** ont voté pour cette titularisation.

Le deuxième agent concerné était en grande difficulté durant son stage pratique, malgré nos interventions, l'administration a refusé de renouveler son contrat et a maintenu sa proposition de licenciement.

Les élus se sont prononcés contre ce licenciement et ont rappelé leur revendication d'une seconde chance pour tous.

Les Élus **F.O.-DGFIP** :

Sylvie SERRE, Pascaline KERHOAS, Marc GEORGES, Philippe CANE,

Marie-Laure SOLANO, Michelle BOUVIER

Experte : Laurence DERIS

Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

Depuis l'arrivée du nouveau gouvernement, les mesures négatives s'accumulent pour les fonctionnaires : gel de la valeur du point d'indice, rétablissement de la journée de carence, perspectives de 120 000 suppressions d'emplois sur les 3 versants de la Fonction Publique.

Notre président s'était engagé à augmenter le pouvoir d'achat pour tous ; mais la hausse de la CSG dans la Fonction Publique est simplement compensée par une indemnité qui ne sera pas réévaluée dans le temps, donc aucun gain de pouvoir d'achat.

Toutes ces mesures vont impacter fortement et négativement le pouvoir d'achat de plus de 5,4 millions d'agents. C'est inacceptable et totalement injuste.

L'annonce faite hier, de la suppression de 1 658 emplois ne fait que confirmer nos inquiétudes quant à l'avenir de nos missions et de notre réseau.

C'est pour marquer ces profonds désaccords que notre organisation syndicale appelle les fonctionnaires à la grève le mardi 10 octobre.

Concernant cette CAP, si l'accueil d'agents en situation de handicap doit rester une priorité, nous regrettons toutefois que leur insertion ne se fasse pas toujours dans de bonnes conditions ni avec les moyens adaptés.

F.O.-DGFIP revendique pour les travailleurs en situation de handicap la mise en place d'un véritable concours sur emplois réservés, des moyens appropriés et le respect par l'administration des obligations légales en matière de volume de recrutement.

Le handicap ne disparaît pas après le recrutement. L'administration doit non seulement adapter le poste de travail mais aussi assurer un suivi permanent et personnalisé tout au long de la carrière.

F.O.-DGFIP vous rappelle sa totale opposition au stage probatoire pour ces contrôleurs et dénonce la volonté affichée de généraliser ce dispositif à tous les contrôleurs.

F.O.-DGFIP exige que tous les contrôleurs soient titularisés en même temps à l'issue de leur scolarité.

**BULLETIN
D'ADHESION**



NOM : PRÉNOM :

N° DGI ou N° AGORA : ADRESSE MÈL :

GRADE : QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL :%

AFFECTATION :
déclare adhérer au Syndicat National F.O. des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à le
(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu

N'hésitez pas à contacter vos élus F.O.-DGFIP